



**HAL**  
open science

## ”Le coeur d’Abraham Duquesne : du refuge huguenot au songe de la patrie normande (1688-1895)”

Myriam Gilet

### ► To cite this version:

Myriam Gilet. ”Le coeur d’Abraham Duquesne : du refuge huguenot au songe de la patrie normande (1688-1895)”. Bernard BODINIER; François NEVEUX. La Normandie en mouvement : entre terres et mers. 54e Congrès de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Dieppe, 9-12 octobre 2019), Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie, pp.71-83, 2020. halshs-02953969

**HAL Id: halshs-02953969**

**<https://shs.hal.science/halshs-02953969>**

Submitted on 5 Oct 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright



# LA NORMANDIE EN MOUVEMENT : ENTRE TERRES ET MERS



CONGRÈS DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES  
ET ARCHÉOLOGIQUES DE NORMANDIE

25

# *La Normandie en mouvement : Entre Terres et Mers*

Actes du 54<sup>e</sup> Congrès organisé par la  
Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie  
(Dieppe, 9-12 octobre 2019)

Textes recueillis et publiés par Bernard BODINIER et François NEVEUX

Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie

Louviers, 2020

## LE CŒUR D'ABRAHAM DUQUESNE : DU REFUGE HUGUENOT AU SONGE DE LA PATRIE NORMANDE (1688-1895)

Le 1<sup>er</sup> février 1688, Abraham Duquesne est mort calviniste à Paris. La révocation de l'édit de Nantes (1685), qui précipitait dans l'anonymat son cadavre enseveli en terre profane au château du Bouchet<sup>1</sup>, jetait son cœur sur les chemins de l'exil. Enchâssé dans un double cœur métallique, il gît en Suisse, dans le temple d'Aubonne. S'étant établi en pays de Vaud dès 1686, Henri Duquesne, son fils aîné, reçut en sa baronnie son cœur, à défaut du corps que le roi Très Chrétien aurait refusé de lui restituer malgré ses demandes insistantes<sup>2</sup>. Vers 1700, il fit déposer l'urne cardiaque dans le chœur de l'église Saint-Étienne, et recouvrir sa niche murale d'une grande dalle en marbre noir veiné de blanc. Des ornements héraldiques et une longue épitaphe latine conservent la mémoire d'un grand homme de mer français, et l'amère souvenance d'un réfugié huguenot.

Deux siècles plus tard, sous la Troisième République, une part de sa gloire fut revendiquée en Normandie. Le 2 décembre 1890, Gaston de Douville-Maillefeu, ancien officier de marine, député radical et vice-président du conseil général de la Somme<sup>3</sup>, transmettait au syndic d'Aubonne le souhait d'un collectif dieppois : ramener les cendres de Duquesne jusqu'en sa ville natale. Leur demande resta sans suite<sup>4</sup>. Le 5 mars 1894, le maire de Dieppe, Étienne Rimbart, pria de nouveau le syndic d'accorder aux Dieppois les seuls restes préservés de leur concitoyen<sup>5</sup>. Le préfet de Seine-Inférieure, le gouvernement français, son ambassadeur à Berne et, à titre officieux, un ancien pasteur de Dieppe, Albert Réville, professeur au Collège de France, appuyèrent les requêtes réitérées du persévérant maire auprès des autorités fédérales et cantonales. La municipalité vaudoise rendit un premier avis favorable, le 25 juillet<sup>6</sup>, puis, le 4 septembre, sur décision du conseil communal<sup>7</sup>, autorisa le transfert de l'urne cardiaque à condition que la dalle funéraire fût remise en place dans le temple, et que la ville de Dieppe la fît surmonter d'une plaque destinée à commémorer cette rétrocession<sup>8</sup>. N'ayant trouvé nulle mention de cette sépulture dans les archives de leur ville ni dans celles du canton, les édiles vaudois, sous la conduite de leur syndic, Louis-Édouard Perret, firent ouvrir la tombe le lendemain, afin d'y chercher l'insigne relique, et rendirent compte de sa découverte devant notaire le 6 septembre. Tandis

---

1 Je remercie, pour leur précieux concours, MM. Olivier Nidelet (fonds patrimoniaux et archives de la ville de Dieppe) et Pierre Ickowicz (Château-Musée de Dieppe), Mme Florence Löliger (paroisse de l'Aubonne) et M. Serge Maury (Archives de la ville d'Aubonne), le personnel des Archives cantonales vaudoises (Lausanne), M. Jean-Marc Lafon (UPVM3).

Com. de Vert-le-Petit, dép. Essonne.

2 ICC, 1899, n° 836, col. 817.

3 A. SCHWEITZ, 2001, II, p. 206-207.

4 AC Aubonne, C 7 : G. de Douville-Maillefeu au syndic, Paris, 2 et 22 décembre 1890 ; D 7, p. 229, La municipalité au comte, 20 décembre 1890 ; A 114, p. 10, 6 décembre 1890 ; B 3, p. 75, 30 décembre 1890.

5 Id., C 8, Étienne Rimbart au syndic, 5 mars 1894.

6 Id., BA 5, Préavis de la municipalité, 25 juillet 1894.

7 Id., Y 2.5, « Rapport au conseil communal d'Aubonne, relatif à la translation des cendres d'Abraham du Quesne », 16 août 1894, v° ; A 115, p. 90, 1<sup>er</sup> septembre.

8 AM Dieppe, I11, La municipalité d'Aubonne au maire, 6 sept. 1894.

que l'on se préparait en Suisse à donner le cœur, et, en Normandie, à l'y recevoir solennellement, les représentants catholiques de la famille Duquesne s'opposèrent au transfert des restes d'un ancêtre, au seuil de l'hiver<sup>9</sup>. Sans recours possible, Étienne Rimbart renonça officiellement au don contesté, le 28 janvier 1895<sup>10</sup>.

En France, et en Suisse romande, la presse d'information se fit l'écho de ces événements à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ; leur chronique s'inspirait d'une abondante correspondance administrative dont une part substantielle est conservée dans les archives des villes de Dieppe et d'Aubonne<sup>11</sup>. À défaut de preuves anciennes, les délibérés municipaux de 1894-1895, des lettres originales, leurs minutes et le constat rédigé par le notaire Louis Rolaz<sup>12</sup>, évoquent le destin migratoire d'un fragment substitutif du corps absent. Bien qu'élémentaires et partiels, ces écrits attestent la nature sémiotique d'un reste biologique ; l'acte notarié, surtout, esquisse la physionomie d'un objet de la mémoire<sup>13</sup>. Demeuré invisible dans son écrin de pierre, le cœur de Duquesne a introduit une continuité physique du passé dans le présent, à travers sa matérialité révélée : sa sépulture murale dans toutes ses composantes, lapidaires et graphiques, et ses urnes gigognes *a fortiori*, que l'on décrivait pour la première fois en 1894. Faisant corps avec un territoire, ou lui étant destiné, ce cœur embaumé aurait contribué à la refondation d'un patrimoine, à l'affirmation d'une identité de groupe, voire d'une autorité, sur un socle de valeurs partagées et dans une référence constante à des origines et à un passé prestigieux. Son histoire se confond d'abord avec les destinées mouvantes du protestantisme marin au Grand Siècle ; son intégration dans le temple vaudois dit celle d'une lignée de calvinistes français au refuge suisse. Après 1700, des idéaux communautaires ont cristallisé sur les cendres d'un héros tutélaire, jusqu'à leur revendication par une ancienne place de guerre normande au XIX<sup>e</sup> siècle, dans son désir de renouer avec son glorieux passé maritime<sup>14</sup>. Le temps long de l'exil en Suisse, puis l'espoir fugitif d'un retour à Dieppe dans les années 1890, donnent la mesure des réinvestissements identitaires voire politiques d'une relique victimaire depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

## UN CŒUR HUGUENOT EN TERRE DE REFUGE

Presque deux-cents ans après l'inhumation du cœur du marin français, son souvenir s'est émoussé en pays de Vaud. Au moment d'ouvrir sa tombe, l'évocation d'un possible cénotaphe, dans la *Gazette de Lausanne*<sup>15</sup>, ravivait d'anciens doutes nés d'une interprétation hâtive de son épitaphe latine, et de celle, plus politique, d'auteurs n'ayant décrit qu'un tombeau laissé vide par des politiques intolérantes<sup>16</sup>. Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'oubli relatif dans lequel sombra l'urne cardiaque a grandi sur un désert d'archives. Ainsi ne seraient conservés ni acte de sépulture, ni requête d'Henri Duquesne au

9 AC Aubonne, Y 2.5, La vicomtesse de Bonneval au syndic, Issoudun, [avant le 16] octobre, 15 novembre et 22 décembre 1894.

10 Id., Le maire de Dieppe au syndic, 8 décembre 1894, 28 janvier 1895 ; AM Dieppe, 1i1, Le syndic d'Aubonne au maire, 24 décembre 1894 ; Le maire au syndic, 28 janvier 1895.

11 Ce corpus demeure partiel, les archives préfectorales de Seine-Maritime et les archives d'État notamment, à Paris et en Suisse, n'ayant pas été sondées dans le cadre de cette étude.

12 ACV, Dbb 21/11, p. 119-121.

13 Sur la matérialité de la mémoire, P. BENEDICT, H. DAUSSY, P.-O. LÉCHOT, 2014, p. 32 ; É. LEMIRRE, J. COTIN, 2005, p. 95-99 ; L. TURGEON, 2007, p. 13-36.

14 O. CHALINE, 2010, p. 62, 64 *sq.*

15 *Gazette de Lausanne*, 1894, n° 208, 3 septembre, col. 3 ; n° 210, 5 septembre, col. 4-5 ; *Journal de Genève*, 1894, n° 208, 2 septembre, p. 3.

16 Voir ci-après l'épitaphe latine : *corpus nondum ullibi sepultum*. Certains auteurs ont fait d'une privation de sépulture chrétienne ou honorable, une privation absolue de sépulture ; par exemple, G. TOUCHARD-LAFOSSE, 1828, p. 178 ; E. et É. HAAG, t. IV, 1853, p. 476. Pour une critique de ce faux sens, A. JAL, 1873, II, p. 536-537.

gouvernement bernois pour une inhumation dans le temple<sup>17</sup>. Ses vestiges lapidaires et l'acte notarié de 1894 dévoilent un horizon d'inconnues et de conjectures. Ces seules preuves permettent d'esquisser néanmoins les raisons pour lesquelles fut préservé un cœur huguenot en 1688, et les enjeux de son mémorial tardif en Suisse.

Embaumer un cœur est un paradoxe, une anomalie dans l'économie calviniste du salut. En théorie, le corps corruptible de l'écu retournerait en poussière avant de renaître avec l'âme immortelle<sup>18</sup>. Dans les faits, à l'égard de nobles défunts, le monde réformé n'est pas resté étranger aux anciens usages. Au xvii<sup>e</sup> siècle, d'aucuns furent éviscérés et mis en cercueil de plomb<sup>19</sup>, à fin de dépôt ou de transport vers un lieu de sépulture, tel le duc de Sully en 1641 : ses entrailles furent ensevelies au château de Villebon après son décès le 22 décembre, son corps y demeura jusqu'à son transfert à Nogent-le-Rotrou en 1642<sup>20</sup>. Au domicile des Duquesne à Paris, les rigueurs de la politique royale envers les morts huguenots<sup>21</sup> auront guidé la main du chirurgien. Gabrielle de Bernières fit-elle prélever le cœur de son défunt mari pour qu'on l'ensevelît en terre chrétienne, en des temps moins incertains ? Au printemps 1689, lors d'un voyage à Aubonne, leur fils cadet, Abraham Duquesne-Monros, aurait remis à son aîné émigré l'urne cardiaque en plomb, voire doublée d'argent<sup>22</sup>. L'identité du lignage serait rebâtie au Refuge sur les cendres d'un père fondateur.

Les circonstances de son dépôt dans le temple demeurent troubles ; il aurait eu lieu quand la dalle funéraire fut érigée dans le chœur<sup>23</sup>. Par ailleurs, l'on a évoqué un acte résigné. Au tombeau, furent ensevelis un rêve évangélique et un désir de grandeur ; en 1959, Émile Rainer associait le cœur voyageur et l'aventure malheureuse des frères Duquesne dans leur quête de liberté de culte à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Selon lui, l'aîné aurait lié les restes d'un héros calviniste – et sa caution morale – au projet de fonder une république protestante en un lieu originel, dans l'océan Indien, et d'en présider les destinées. Placé au centre d'une *Nouvelle Jérusalem*, en l'« île d'Éden » – à Bourbon –, le cœur du marin français aurait fait battre celui d'une société huguenote idéalisée<sup>24</sup>. Il demeurerait à Aubonne si leur projet ne pouvait se réaliser. Vaincu par des difficultés financières et familiales, Henri Duquesne livra à leur sort les hommes envoyés depuis la Hollande aux Mascareignes, en 1690, pour y faire souche.

Au moment de vendre sa baronnie – étant ruiné –, il n'aura pas confié davantage au pays dont il s'éloignerait à jamais, le cœur paternel en souvenir de lui. Au terme d'un long contentieux avec les bourgeois d'Aubonne, à propos de droits d'usage et de propriété, l'État de Berne confirma leurs franchises et libertés contre ses prétentions féodales, le 17 janvier 1700 ; six mois plus tard, il requit la permission de vendre son fief<sup>25</sup>. Auparavant *a priori*, l'hommage funéraire du dernier baron d'Aubonne étayerait

17 AC Aubonne, B 5, Préavis du 25 juillet 1894 ; Aymon de Crousaz, archiviste du canton de Vaud, au syndic, Lausanne, 3 août 1894. Aucun registre des sépultures n'est conservé pour la fin du xvii<sup>e</sup> et le tout début du xviii<sup>e</sup> siècle, ni à Aubonne, ni à Lausanne, dans les archives de la paroisse réformée, ACV, Eb 8/1-2.

18 B. ROUSSEL, 2002, p. 202-205.

19 Y. KRUMENACKER, dans J.-Y. DUFOUR (dir.), 2019, p. 11-12 ; S. ARDOUIN, I. BOUCHEZ *et al.*, *ibid.*, p. 164 ; A. DUBOIS, *ibid.*, p. 167-168. Sur le corps embaumé de Thomas Craven, son sarcophage en plomb (cimetièrre protestant de Charenton, 1636), D. HADJOUIS, *ibid.*, p. 51-52 (bibliographie, p. 268).

20 L. MARTIN, 1935, p. 10-11.

21 J. THIBAUT-PAYEN, 1977, p. 178-182. Sur la crise des rites funèbres protestants, par exemple, I. SOUQUET-LEROY, C. BUQUET-MARCON, dans J.-Y. DUFOUR (dir.), 2019, p. 169.

22 É. RAINER, 1959, p. 16.

23 MUSEE HIST. DE L'ANCIEN-ÈVECHÉ, 1985, p. 121 ; M. VERGÉ-FRANCESCHI, 2014, p. 324.

24 Sur l'inspiration biblique et la fortune du voyage aux Mascareignes, J.-M. RACAULT, 1995, p. 16-18 ; P. CARILE, 1995, p. 229-233 ; A. GIRAULT-FRUET, 2010, p. 334-338.

25 M. REYMOND, 1909, p. 368-375.

ses revendications dans le chœur paroissial. Sa dédicace au vieux Duquesne gravait dans le marbre ses dignités éminentes. Seigneur justicier et patron d'église, Henri Duquesne disputait à la commune des prérogatives équivalentes aux grands honneurs conférés par l'usage ou la coutume aux prééminenciers avant la conquête bernoise du pays de Vaud en 1536<sup>26</sup>. Dans le dix-neuvième et dernier article de sa requête aux magistrats de Berne, il réclamait le droit de concéder des places dans le temple, et celui de substituer ses armes à celles de la ville dans le chœur. Le 19 janvier 1700, après son arbitrage, le Conseil bernois permit à son féal d'y faire peindre en éminence ses armoiries en veillant à ce que fussent respectées celles de l'État souverain<sup>27</sup>.

### La sépulture du cœur, l'építaphe et sa transcription

SISTE GRADVM VIATOR  
HIC CONDITUR  
COR  
INVICTI HEROIS  
NOBILISSIMI AC ILLUSTRISSIMI ABRAHAMI DUQUESNE MARCHIONIS  
BARONIS DOMINO DUQUESNE DE WALGRAND DE  
MONROS DE QUERRICHARD D'INDRETTTE & C  
CLASSIUM GALLICARUM PRAEFECTI  
CUIUS ANIMA IN COELIS  
CORPUS NONDUM VLLIBI SEPULTUM  
NEC UNQUAM SEPELIENTUR  
PRAECLARE GESTA  
SI A TE IGNORARI QUEANT  
TANTI VIRI  
INCORRUPTA ERGA PRINCIPEM FIDES  
IMPERTERRITUS IN PRALLIS ANIMUS  
SINGULARIS IN CONSILII SAPIENTIA  
GENEROSUM ET EXCELSUM PECTUS  
ARDENS PRO VERA RELIGIONE ZELUS  
INTERROGA  
AULAM EXERCITUM ECCLESIAM  
IMO  
EUROPAM ASIAM AFRICAM  
VITRUMQUE PELAGIUS  
VERUM SI QUAEAS  
CUR FORTISSIMO RUITERO  
SUPERBUM ERECTUM SIT MAUSOLEUM  
RUITERI VICTORI  
NULLUM  
RESPONDERE VETAT LAIE REGNANTIS REVERENTIA  
HOC SUI LUCTUS AC PIETATIS ERGA PATREM  
TRISTE MONUMENTUM MOESTUS ET LACRIMANS  
POSUIT HENRICUS EIUS PRIMOGENITUS HUIUSCE  
TOPARCHIAE DYNASTA ET ECCLESIAE PATRONUS  
ANNO 1700.



Aubonne (Suisse), chœur de l'église Saint-Étienne (angle Nord).

Asile fut offert au cœur de son premier ascendant, dans une ancienne niche murale<sup>28</sup>. Le baron huguenot aurait conçu cette sépulture privilégiée et ses riches atours<sup>29</sup>, visibles de tous – une dalle polie en marbre de Saint-Triphon, son registre héraldique en haut-relief, et l'építaphe néoclassique en lettres dorées –, pour illustrer ses origines nobiliaires, se distinguer des patriciens et des notables vaudois, ses égaux dans la mort, et pour marquer l'espace ecclésial de son autorité dans la fidélité au régime

26 Sur l'équivalence de ces honneurs en France, en droit coutumier, par exemple, M. GRINBERG, 2006, p. 137-139.

27 AC Aubonne, X 2, p. 64-65 ; B. PRADERVAND, P.-A. TROILLET..., 1989, p. 14, 214-215.

28 L. CAPT, II, 2013, p. 25.

29 Le chœur d'église étant réservé aux Bernois, les bourgeois et les seigneurs vaudois étaient inhumés dans la nef ou une chapelle ; M. GRANDJEAN, 1988, p. 509 ; D. LÜTHI, collab. A. CHRISTEN, A. GALLAND, I, 2013, p. 117.

bernois<sup>30</sup>. L'inscription et les armes sculptées s'y conjuguent pour dessiner le portrait lapidaire d'un grand huguenot de mer. Tenant lieu de preuve de noblesse, l'écu au lion de sable, timbré<sup>31</sup> – un casque à tête léonine redoublant son motif – signale une origine normande. L'aspirant gentilhomme se disait écuyer en 1646, puis chevalier en 1652, après avoir acheté la seigneurie de Monros ; soucieux de prouver sa filiation avec les nobles Du Quesne en ligne masculine<sup>32</sup>, le Dieppois aurait fait enregistrer lors de la Grande recherche de noblesse de 1665-1666, en les modifiant, les armes d'homonymes rouennais, qui étaient « d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules »<sup>33</sup>. À défaut de titres, Abraham Duquesne construisit sur ses mérites militaires une noblesse de fait. Quelques décennies plus tard, à Aubonne, une couronne héraldique de marquis<sup>34</sup>, posée en timbre, de nombreux attributs guerriers ou marins, un récit épigraphique élogieux et l'urne cardiaque emmurée, attestaient d'éminentes dignités acquises ou revendiquées comme de justes récompenses de ses services et de sa fidélité au roi de France.

### Le registre héraldique de la tombe



Aubonne, chœur de l'église Saint-Étienne.

30 Sur la fonction sociale des tombes, D. LÜTHI, I, 2013, p. 147-150 ; N. RUTZ, *ibid.*, p. 155-162 ; S. UTZ, *ibid.*, p. 144. Sur la mémoire légitimante des origines, S. LACHENICHT, 2007, p. 320-324 ; M. MONGE, N. MUCHNIK, 2019, p. 67-70, 84, 109-110, 283.

31 Sur l'écu timbré, É. BOUYÉ, 2005, p. 864 ; M. PASTOUREAU, 2008, p. 67-68.

32 Sur la valeur lignagère du blason, M. NASSIET, 1994, p. 5-8.

33 H. JOUGLA de MORENAS, V, 1948, p. 406 ; sur les armes originelles de Duquesne, *ibid.*, III, 1935, p. 247 ; M. VERGE-FRANCESCHI, 2014, p. 121, 147, 176, 214-215.

34 Un cercle orné de gemmes, à trois fleurons et deux groupes de perles en trèfle.

En sautoir derrière l'écu, une ancre et un grappin<sup>35</sup> désignent un marin et corsaire. Au sommet d'un mât est arborée une cornette – ou pavillon – d'officier général, « commandant » ou « amiral » « des flottes françaises »<sup>36</sup>. Les ornements parahéraldiques illustrent la renommée ultramarine d'un héros colbertien : entre autres, deux proues de navires, deux canons, d'autres mâts, des drapeaux éployés, des lances ou espontons de part et d'autre de l'écu, une voile ferlée sur sa vergue et une hallebarde à senestre<sup>37</sup>. On célébrait notamment l'agent naval de la puissance bourbonnienne en Méditerranée occidentale : ses commandements de grands ports, le vainqueur des Espagnols et de leur allié batave en Sicile, en 1675-1676<sup>38</sup>, ses succès dans la lutte contre les corsaires du Maghreb – le raid de Chio (23 juillet 1681), le siège d'Alger (étés 1682 et 1683), le bombardement de Gênes (17-22 mai 1684)<sup>39</sup>. Après la réduction des Tripolitains à la paix en 1681, Louis XIV gratifia son lieutenant général des armées navales ès mers du Levant d'un titre de marquis, en février 1682, pour la terre du Bouchet-Valgrand achetée grâce à ses libéralités six mois plus tôt.

Une armure d'argent de 600 grammes, en forme de cœur, pure de tout signe jugé idolâtre<sup>40</sup>, a inséré la mémoire du marin calviniste dans une hiérarchie métallique de l'honneur. Des cœurs embaumés, royaux ou aristocratiques, furent recouverts d'argent simple ou vermeil au XVII<sup>e</sup> siècle ; ce métal conférait une matérialité somptuaire aux dignités, tels les mobiliers d'argent prisés des cours princières en Europe dans le dernier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle, comme à Versailles<sup>41</sup>. À l'imitation des grands, Abraham Duquesne défendit des prérogatives nobiliaires ; il thésaurisa en vaisselle d'argent sa richesse et son rang, voire son désir de préséance dans le corps des officiers navals. En son hôtel parisien de la rue Bourbon, après son décès, on inventoria un trésor de table de 5 835 livres<sup>42</sup> ; son dernier éclat luirait à la surface de son urne funéraire.

Sur les rives du Léman, la tombe armoriée du vieux huguenot a mis en relief l'héritage d'un fils reconnaissant. Au miroir des mérites paternels, le baron d'Aubonne s'est fait le dépositaire vivant d'une tradition dynastique, navale et calviniste à la fois<sup>43</sup>. Fort de vingt ans d'expérience dans la marine royale, l'ancien capitaine de vaisseau français mit ses compétences au service de Berne. Le 16 octobre 1687, le gouvernement le chargea de construire une grande galère qui compléterait sa flottille militaire et commerciale, afin de protéger la rive vaudoise d'une possible offensive savoyarde ou française ; le chantier, dont les capacités en bois dépassaient celles de la scierie d'Yverdon, fut retardé, puis abandonné. En 1691, pour les Bernois, Duquesne

35 Une ancre à quatre branches, terminée par un anneau.

36 *Classium Gallicarum praefecti*, d'après son épitaphe. En juillet 1661, César de Bourbon-Vendôme accorda à Duquesne, lieutenant général des armées navales, l'honneur singulier d'arborer en mer un pavillon de vice-amiral au lieu d'une cornette de chef d'escadre ; l'officier général insoumis exigeait de n'obéir qu'au roi, à son ministre ou au grand maître et surintendant de la navigation ; M. VERGÉ-FRANCESCHI, 2014, p. 170-171.

37 L'analyse de ces armoiries reste partielle.

38 Nommé dans l'épitaphe, l'amiral hollandais Michiel-Adriaensz de Ruyter commandait la flotte hispano-batave à la bataille d'Agosta, où il fut grièvement blessé (22 avril 1676) ; il est mort le 29 avril, près de Syracuse. Son corps embaumé fut enseveli aux Provinces-Unies en 1677, dans la Nieuwe Kerk d'Amsterdam, où les États érigèrent un mausolée à sa gloire.

39 Sur cette « politique de la canonnière », G. POUMARÉDE, 2005, p. 137-146.

40 ACV, Dbb 21/11, p. 120. L'identité du commanditaire, celle de l'artisan, le lieu et la date de fabrication de cette pièce d'orfèvrerie sont inconnus. Le cœur d'argent semble composé de deux lobes, qu'articuleraient deux charnières séparées par un anneau, en sa partie supérieure, et un fermoir en forme de crochet, en sa partie inférieure. Il ne porte ni armoiries, ni inscription, hormis des poinçons d'orfèvrerie : « sur la tige de l'anneau et à côté du pivot du crochet, l'on distingue un poinçon portant fleur de lis, marque de l'orfèvre. »

41 H. OTTOMEYER, 2007, p. 229-231.

42 M. VERGÉ-FRANCESCHI, 2014, p. 21-29.

43 Sur la représentation épigraphique de soi, V. VERSELLE, I, 2013, p. 132.

co-élabora les plans d'un port fortifié dont l'aménagement fut achevé à Morges, au printemps 1696. Le 25 novembre 1691, il fut adjoint à la direction des travaux ; confiné dans un second rôle, il se serait démis<sup>44</sup>. Endeuillé par les abjurations de ses cadets et cousins, par le décès d'Abraham son frère repent, à La Haye en 1695, et par celui de sa mère dans la religion catholique, il restait le seul calviniste de sa lignée en 1697. Déchu de ses droits patrimoniaux en France, l'aîné des Duquesne réaffirmait, au refuge suisse, son autorité lignagère en s'agrégeant également aux vertus spirituelles et morales du défunt chef de nom et d'armes. Le cœur embaumé et son épitaphe conformiste en conservaient la substance édifiante : la fermeté d'un chrétien exemplaire, son zèle religieux, la fidélité d'un serviteur intransigeant, voire son abnégation patriotique<sup>45</sup>. Au lieu d'abjurer, Henri Duquesne avait émigré en 1686, avec la permission du roi<sup>46</sup>. Sa baronnie est devenue un lieu de refuge important pour les calvinistes français<sup>47</sup>.

En y enracinant le cœur d'une figure patriarcale<sup>48</sup> également, il a fondé un lieu de mémoire collective. Le marbre funéraire est couvert de graffiti<sup>49</sup>. Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, tel un livre d'or, des individus l'ont signé de leurs nom et prénom(s), d'un simple patronyme, d'initiales, voire ont ajouté un millésime, une fonction plus rarement. Des inscriptions de toutes dimensions, uniques ou répétées, en lettres cursives ou capitales, calligraphiques ou plus grossières, comblent les marges noires de l'épitaphe ; des signatures isolées sont gravées entre les lignes et les dorures résiduelles, sur le cadre mouluré et les pièces héraldiques. Parmi les plus remarquables, « Jean Antoine Rigaud 1750 » se lit sous la patte postérieure droite du lion ; sur le haut de l'encadrement, « C. L. Le Coultre » (b-c), « David Chavaz Lieutenant 1754 » – en partie biffé –, « Louïs Marilliat 1780 », entre deux digrammes (d) ; sur le bord gauche, « J. D. BOINOD/1787 » ; sur la dalle, « Meilerius [Meilier]/1724 » (e), « J. Boinod 1774 » (a), « Cusin/1787 », « C. Droz 1871 » (f), etc. À l'aune d'un relevé partiel, une onomastique francophone prédominante, et une temporalité jalonnée de possibles allusions à des décrets intolérants ou libéraux et aux temps de guerre (XVIII<sup>e</sup> siècle – 1914 au plus tôt) mettent en relief une communauté potentielle de destin ou d'intérêt entre une partie des signataires, un héros français et sa patrie d'origine<sup>50</sup>.

44 B. HALLER, 1896, p. 195-199 ; É. RAINER, 1959, p. 30-31.

45 N. RUTZ, I, 2013, p. 158-161.

46 M. VERGÉ-FRANCESCHI, 2014, p. 318-320, 324-327.

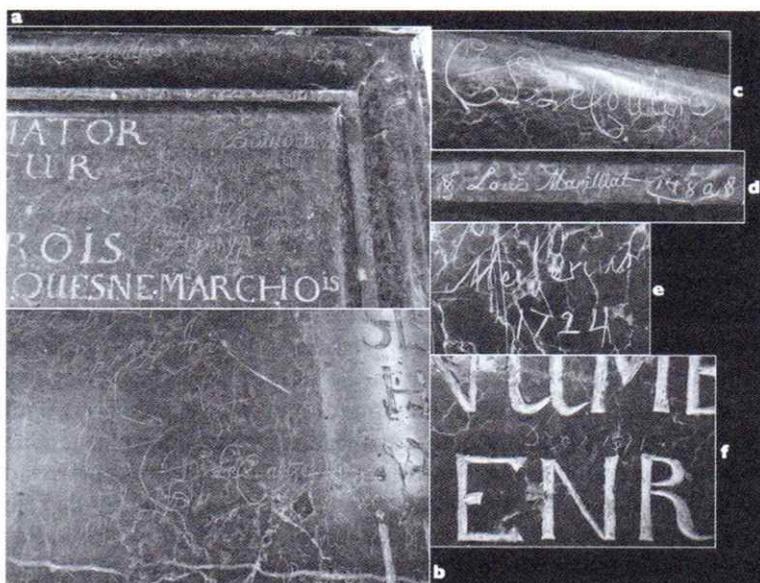
47 M. GRANDJEAN, 1988, p. 35 ; B. PRADERVAND, P.-A. TROILLET..., p. 11 et 14.

48 Sur l'analogie avec Abraham, l'archétype biblique des réfugiés, M. YARDENI, 2001, p. 28-29.

49 Une étude intégrale des inscriptions secondaires est à faire ; a et b correspondent au tiers supérieur de la dalle funéraire.

50 Sur les fonctions des graffiti, L. PRESSAC (dir.), 2018, *passim*, en particulier, les contributions de Sophie Asporc-Mercier, de Béatrice Fraenkel, de Véronique Plesch et de Laure Pressac.

### Un florilège de graffiti



Aubonne, église Saint-Étienne.

Ce présent pétrifié entre en résonance avec la mémoire du refuge huguenot. L'écriture marginale perpétue d'abord une identité bâtie sur un récit victimaire. L'épithète de Duquesne énonce son *trauma* fondateur : la Révocation de 1685, à travers l'interdiction de sépulture monumentale en France, son indicible raison souveraine, et un exil souffert *post mortem*, loin de la terre des ancêtres<sup>51</sup>. En paraphant le vécu édifiant d'un chrétien persécuté, ses témoins tardifs semblent avoir fait souvenance éternelle des lois antiprotestantes et de leur fin, entre autres événements<sup>52</sup>. Et d'avoir célébré Aubonne, probablement, comme une terre traditionnelle d'hospitalité et de libertés. En 1787, au chevet du cœur emmuré, un Boinod<sup>53</sup> s'est-il ému des droits civils conférés aux coreligionnaires du vieux marin à Versailles le 7 novembre ? L'édit de tolérance ne favorisa pas le retour en France des familles émigrées<sup>54</sup>, à l'image du cœur demeuré en l'église vaudoise, comme incorporé dans sa patrie d'adoption. Un siècle plus tard, une mémoire d'origine<sup>55</sup> aurait inspiré aux membres d'un comité dieppois le vœu de la réintégrer en Normandie.

51 Sur le *trauma* collectif. M. MONGE et N. MUCHNIK, 2019, p. 24-26, 42 *sq.*, 59-67, 98-102.

52 En 1724, Meilier [Jean-Baptiste (1677-1766) ?, pasteur à Saint-Maurice, régent à Lausanne cette même année] a-t-il témoigné de la déclaration royale du 14 mai ayant fait obligation de catholicité aux réformés français ?

53 Un notaire de la ville, Daniel Boinod (actif de 1751 à 1811) ?, ou Jean Daniel Mathieu Boinod (1756-1842), fils d'un bourgeois d'Aubonne ? Ayant manifesté contre le régime bernois, à Lausanne et à Rolle en juillet 1791, le second, libraire natif de Vevey, s'exila en France ; il servit dans l'administration des armées révolutionnaires et sous l'Empire ; demeuré fidèle à Napoléon, il fut inspecteur en chef aux revues, puis intendant militaire sous la Monarchie de Juillet. Retraité en 1832, ayant été naturalisé français, il mourut à Paris le 28 mai 1842. Sa tombe est au cimetière du Montparnasse ; AN, LH/269 /16, Dossier de la Légion d'honneur, consultable en ligne dans la base LÉONORE des Archives nationales).

54 S. LACHENICHT, 2007, p. 325-327.

55 Sur l'espoir huguenot du retour, P. BENEDICT, H. DAUSSY et P.-O. LÉCHOT, 2014, p. 32-33 ; M. MONGE et N. MUCHNIK, 2019, p. 21 et 27.

## LE NON-RETOUR À DIEPPE : UNE ŒUVRE RÉPARATRICE, D'ESPOIRS EN DÉSILLUSIONS

De décembre 1890 à l'hiver 1895, des élus français et leurs relais auprès des autorités helvétiques firent d'une mission réparatrice le cœur de leur argumentaire, au moment de plaider la cause des Dieppois inquiets d'éventuelles réticences en pays d'Aubonne<sup>56</sup>. Elle fut défendue par Albert Réville à l'été 1894, quand la commission des fêtes ayant en charge d'organiser à Dieppe le retour solennel des restes de Duquesne, pria l'ancien pasteur d'intercéder en Suisse en faveur de la ville. Sur les conseils d'un collègue, pasteur à Écublens, celui-ci écrivit au chef du département fédéral des Affaires étrangères à Berne, et à la présidence du Conseil d'État vaudois. On souhaitait réparer l'injustice dont fut victime le plus grand homme de mer français sous le règne d'un despote intolérant, justifiait-il le 31 août<sup>57</sup>. Sa ville natale offrirait à ses cendres une sépulture digne de sa gloire et de la France, espérait-on à Dieppe. Elles seraient inhumées sous un mausolée dans le nouveau cimetière<sup>58</sup>. Cette œuvre réparatrice fut d'abord matérialisée sous la Monarchie de Juillet, en 1844, par une statue en bronze érigée aux frais de l'État sur la place Royale, au cœur de l'espace civique<sup>59</sup>. Cinquante ans plus tard, son achèvement impliquait de redonner au corps dispersé une intégrité outre-tombe.

Sollicité en janvier 1893, le comte de Douville-Maillefeu s'indignait de l'état d'abandon des restes ensevelis dans l'ancien domaine du Bouchet transformé en poudrerie d'État<sup>60</sup>. Dès le printemps 1894, Étienne Rimbart entreprit de localiser la tombe en vue d'une exhumation. Les vérifications archivistiques du maire de Vert-le-Petit, interrogé dès le 11 septembre, puis les recherches de terrain faites par le directeur de la Poudrerie militaire, avec lequel il correspondit jusqu'en novembre, ne purent aboutir malgré les indications précises d'un plan de propriété signalé par le bibliothécaire de la ville de Corbeil, Adolphe Dufour, qui venait d'enquêter sur cette sépulture pour la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise<sup>61</sup>.

Cependant, le 7 juillet 1895, de grandes fêtes devaient magnifier la translation du corps réuni en présence du chef de l'État français. On conférait à cet événement une portée nationale<sup>62</sup>. Voulut-on aussi, à travers le souvenir de Duquesne, réaliser l'espoir des huguenots émigrés après 1685, en ayant fait justice de la Révocation envers un persécuté notoire ? Le devoir d'une sépulture honorable et une mémoire militante des violences antiprotestantes au XIX<sup>e</sup> siècle, auront contribué potentiellement à la célébration laïque et républicaine de son souvenir par les autorités municipales. Au

56 AC Aubonne, C 7, G. de Douville-Maillefeu au syndic, 2 décembre 1890 ; Y 2.5, É. Rimbart au syndic, 8 décembre 1894, f. 1, 28 janvier 1895, f. 2 r<sup>o</sup> ; AM Dieppe, 111, É. Rimbart à la vicomtesse de Bonneval, 27 novembre 1894. L'État français acheta l'ancien domaine seigneurial en 1821.

57 AC Aubonne, Y 2.5, A. Réville à [Victor] Debonneville, du Conseil d'État vaudois, Neuville/Dieppe, 31 août 1894 ; AM Dieppe, 111, A. Réville au maire, s.d. [après le 20 septembre 1894] ; Adrien Lachenal au pasteur, Berne, 17 août 1894 – répondant à sa lettre du 7 août – et 20 septembre.

58 *La Gazette de Lausanne*, n<sup>o</sup> 215, 11 septembre 1894, p. 3, col. 4, d'après *L'Impartial* de Dieppe.

59 L'actuelle place Nationale ; M. DUTEURTE, 2013, p. 78-79.

60 AM Dieppe, 111, G. de Douville-Maillefeu à G. Mennesson, Hyères, 17 janvier 1893.

61 Id., É. Rimbart et Désiré Brochet, maire de Vert-le-Petit, 11 et 14 septembre 1894 ; É. Rimbart au lieutenant-colonel J. Maître, 2 octobre 1894 ; A. Dufour au maire de Dieppe, Corbeil-Essonne, 1<sup>er</sup> novembre 1894 ; J. Maître à É. Rimbart, Le Bouchet, 2 novembre 1894 ; ce dernier au directeur de la Poudrerie, 3 novembre, et à A. Dufour (le même jour). Sur les recherches de ces restes mortels au Bouchet depuis 1848, voir, au Château-Musée de Dieppe, les archives « Duquesne » relatives à l'enquête et aux fouilles de Pierre Robbe en 1905-1906.

62 Id., G. Mennesson à G. de Douville-Maillefeu, Dieppe, 4 janvier 1893 ; É. Rimbart au préfet Ernest Hendlé, Dieppe, 9 avril 1894, v<sup>o</sup> ; *L'Impartial de Dieppe*, 23 mai 1906.

miroir des cendres d'un grand serviteur calviniste, sans doute les protestants dieppois, représentés par le libéral Albert Réville<sup>63</sup>, eurent-ils à cœur de démontrer solennellement le patriotisme d'une minorité religieuse, que contestaient les ultracatholiques, et son attachement indéfectible à la jeune République, à l'idée d'un État pluraliste et moderne, qui fût garant de ses droits<sup>64</sup>. Le 31 août 1894, le pasteur sensibilisa le conseiller d'État Victor Debonneville « à l'effet moral que produira cet honneur à une victime de l'intolérance religieuse, qui préféra aux honneurs la paix avec sa conscience et qui demeure un exemple des erreurs commises au nom du despotisme et de l'étroitesse cléricale »<sup>65</sup>.

Les cérémonies officielles préparées à Dieppe avec l'accord du préfet Hendlé, épouseraient les idéaux de la Troisième République, ses valeurs civiques, et sa politique de grandeur nationale après la défaite de 1870 contre les Prussiens. Afin de convaincre une république sœur d'œuvrer pour la réintégration patriotique de son cœur, le radical comte de Douville-Maillefeu, le premier magistrat de Dieppe, et leurs soutiens actifs, dressèrent de Duquesne le portrait anachronique d'un martyr républicain et d'un citoyen vertueux. On louait les hauts faits légendaires du « plus grand marin français »<sup>66</sup>, ses victoires navales sur des puissances étrangères en particulier, sa rigueur morale, un héros de la liberté de conscience, son amour patriotique, sa fidélité à l'État français et aux intérêts supérieurs de la nation, qu'il servit avec abnégation. Il représentait une noblesse fondée sur des mérites personnels. De fait, l'image du glorieux Dieppois s'accordait avec le culte renaissant des grands hommes de la République<sup>67</sup>. Telle l'urne gigogne, l'enchâssement patriotique des cendres d'un héros local et national, au cœur de la cité dieppoise, donnerait à voir potentiellement l'adhésion d'une mère patrie normande à la République laïque. La relique rendue à la terre de ses ancêtres resterait un patrimoine exclusif cependant. Ainsi témoignerait-elle de la contribution historique des Dieppois au génie maritime français. Le cœur embaumé devait leur demeurer, et faire corps avec leur territoire. Quand le Havrais Félix Faure, alors ministre de la Marine, apprit que la ville d'Aubonne avait accepté de donner le cœur de Duquesne à ses concitoyens, il proposa à Étienne Rimbart, le 28 novembre, de faire entrer ses restes au Panthéon, le Temple de la Nation qu'Edgard Quinet, dans les années 1860, souhaita refonder sur l'idée d'un sacrifice civique pour la cause d'une France nouvelle. Sans doute cette figure patriotique intéressait-elle le partisan d'une ambitieuse politique navale et d'expansion outre-mer face à Londres et aux puissances continentales<sup>68</sup>. Le 6 décembre, le maire objecta avec déférence que les Dieppois ne voudraient pas se dessaisir du cœur qu'on leur avait restitué<sup>69</sup>; la ville ne céderait pas à l'État centralisé le monument reconquis de son passé prestigieux. Or, deux semaines plus tard, la résurgence de droits familiaux imprescriptibles sur une preuve génétique de filiation ruinerait ses espoirs et toute revendication future.

63 Voir sa notice par F. STORNE, dans A. ENCREVÉ (dir.), 1993, p. 412-414.

64 B. VOGLER, 1975, p. 143 ; sur le rôle des protestants sous la III<sup>e</sup> République, P. CABANEL, 2012, p. 945, 1008, 1034.

65 AC Aubonne, Y 2.5, A. Réville à V. Debonneville, 31 août 1894, v<sup>o</sup>.

66 AM Dieppe, 111, G. de Douville-Maillefeu à G. Mennesson, Hyères, 17 janvier 1893 ; le maire de Dieppe au préfet, 9 avril 1894, r<sup>o</sup>.

67 A. BEN-AMOS, 2013, p. 149 sq.

68 Sur la politique navale de la France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, J. de PRÉNEUF, 2013, p. 20-30 ; sur Félix Faure, par exemple, P. ARDAILLOU, 2000, p. 132-133.

69 AM Dieppe, 111, F. Faure à É. Rimbart, Paris, 28 nov. 1894 ; le maire au ministre, Dieppe, 6 déc. 1894.

Le cœur d'Abraham Duquesne abrite des mémoires sédimentées. Son histoire au long cours donne à voir les lentes mutations d'un objet de représentations, depuis l'émigration huguenote massive de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle en Europe, jusqu'à la célébration du marin dieppois en sa ville natale à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle. Dans l'économie de la mort à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la préservation d'un cœur calviniste a permis à un chef de lignage protestant de réaffirmer sa noblesse, matérialisant sa dignité à travers une sépulture privilégiée, et de se reconstruire symboliquement sur un patrimoine identitaire transplanté en pays vaudois. Ce cœur a conservé d'abord la mémoire des origines, et une vocation à l'honneur fondée sur des mérites insignes et sur l'héritage moral et spirituel d'une lignée de serviteurs de mer français. L'édit de Fontainebleau, qui mit fin à l'exception réformée en France, a contribué paradoxalement au traitement atypique d'un mort non-catholique, et à conférer à ses restes une forme de matérialité sacrée. En l'église d'Aubonne, le cœur de Duquesne a témoigné d'une résistance calviniste malgré les persécutions religieuses. L'extinction de la descendance du marin huguenot en ligne masculine, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, a livré potentiellement son souvenir à des velléités de récupération communautaire. Sa mémoire victimaire s'est alors fondue davantage dans un récit collectif. Ainsi une communauté transnationale, française et suisse au moins, a-t-elle fait sien en graffiti son vécu édifiant. La sépulture armoriée est partie intégrante d'un patrimoine local et religieux en pays de Vaud. Quand la municipalité d'Aubonne avait accédé au vœu des Dieppois, en 1894, elle avait exigé de conserver en son église la dalle armoriée, et, à travers elle sans doute, le Livre d'une tradition hospitalière. La revendication des cendres de Duquesne en France dit l'ambivalence d'un patriotisme urbain à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. À travers un projet de grande fête laïque, la cité dieppoise manifestait son identité maritime et normande tout en affirmant son sentiment républicain.

**MYRIAM GILET**

*Université Paul-Valéry Montpellier 3, CRISES*

### **Sources**

- Dieppe

*Archives municipales*, li1, Dossier Duquesne.

*Château-Musée de Dieppe*, Archives « Duquesne ».

- Suisse

*Aubonne*

Archives communales :

A 114, A 115, Procès-verbaux de la municipalité d'Aubonne.

B 3, Procès-verbaux du conseil communal.

BA 5, Préavis de la municipalité.

C 7 et 8, Correspondance passive de la municipalité ; onglet des lettres.

D 7 et 8, Correspondance active de la municipalité (minutes).

E 6, Répertoire des actes notariés concernant la commune.

X 2, *Prononciation entre le baron du Quesne et la bourgeoisie d'Aubonne en 1700* [codex, XVIII<sup>e</sup> siècle], 76 p.

Y 2.5, Dossier « Amiral Duquesne » (non classé).

Y 4.1, Dossiers de l'église Saint-Étienne, PRADERVAND Brigitte et TROILLET Pierre-Antoine (GRANDJEAN Marcel, collab.), *Église Saint-Étienne d'Aubonne : rapport historique, XIV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, 2 mai 1989.

Église Saint-Étienne : sépulture du cœur d'Abraham Duquesne.

*Archives cantonales vaudoises*

Dbb 21/11, *Registre des actes entre vifs et des protêts de Louis Rolaz, notaire à Aubonne*, 4 août 1892-11 juin 1895, p. 119-121.

### Bibliographie

- ARDAILLOU Pierre, « Félix Faure », *Dictionnaire des parlementaires de Haute-Normandie, 1871-1940*, CHALINE Jean-Pierre et SOHN Anne-Marie (dir.), Rouen, Publications de l'université de Rouen, 2000, p. 130-134.
- BEN-AMOS Avner, *Le vifsaisit le mort. Funérailles, politique et mémoire en France (1789-1996)*, BOUYSSOU Rachel, trad., Paris, Éd. de l'EHESS, 2013, 452 p. [1<sup>re</sup> éd. anglaise, Oxford, 2000].
- BENEDICT Philip, DAUSSY Hugues et LÉCHOT Pierre-Olivier (éd.), *L'identité huguenote : faire mémoire et écrire l'histoire, xv<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 2014, 664 p.
- BOUYÉ Édouard, « À quoi servent les armoiries ? », *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe moderne. Mélanges en l'honneur du professeur Yves-Marie Bercé*, BARBICHE Bernard, POUSSOU Jean-Pierre et TALLON Alain (dir.), Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2005, p. 861-879.
- CABANEL Patrick, *Histoire des protestants en France, xv<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2012, 1502 p.
- CANDAUX Jean-Daniel (éd.), *Le refuge huguenot en Suisse/Die Hugenotten in der Schweiz* [ : catalogue de l'exposition], Musée historique de l'Ancien-Évêché, Lausanne, 1985, Genève, éd. du Tricorne, 1985, 321 p.
- CHALINE Olivier, *La Normandie : un destin entre terre et mer*, Paris, Gallimard, coll. « Découvertes Gallimard », 2010, 159 p.
- DUFOUR Jean-Yves (dir.), *Les fouilles archéologiques du temple et du cimetière huguenots de Charenton*, Paris, Honoré Champion, 2019, 320 p.
- DUTEURTRE Maurice, « Formes et aspects de la glorification par les Dieppois du souvenir d'Abraham Duquesne (xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles), ou quand les Dieppois faisaient la fête avec les souvenirs de leur histoire », *Bulletin des Amys du vieux Dieppe*, n° 124, 2013, p. 77-91.
- GIRAULT-FRUET Arlette, *Les voyageurs d'îles sur la route des Indes aux xv<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2010, 598 p.
- GRANDJEAN Marcel, *Les temples vaudois : l'architecture réformée dans le Pays de Vaud (1536-1798)*, Lausanne, 1988, xii-667 p.
- GRINBERG Martine, *Écrire les coutumes. Les droits seigneuriaux en France, xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2006, 206 p.
- HAAG Eugène et Émile, *La France protestante, ou vies des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire, depuis les premiers temps de la réformation jusqu'à la reconnaissance du principe de la liberté des cultes par l'Assemblée nationale*, t. IV, Paris, Cherbuliez, 1853, 560 p.
- HALLER B., « La marine bernoise sur le Léman (suite et fin) », *Revue historique vaudoise*, 1896, n° 7, p. 193-202.
- JAL Augustin, *Abraham Duquesne et la marine de son temps*, Paris, Henri Plon, 1873, 2 vol., xv-600 p. et 606 p.
- JOUGLA DE MORENAS Henri, *Grand armorial de France. Catalogue général des armoiries des familles nobles de France, comprenant les blasons des familles ayant possédé des charges dans le royaume et de celles ayant fait enregistrer leurs armoiries en 1696...*, Paris, Société du Grand Armorial de France, t. III, 1935, 390 p. ; t. V, 1948, 474 p.
- LACHENICHT Susanne, « Huguenot immigrants and the formation of national identities, 1548-1787 », *The Historical Journal*, vol. 50, 2007, n° 2, p. 309-331.
- LEMIRRE Élisabeth et COTIN Jacques, « Le reste mythique, la relique fabuleuse », *Le reste, la relique*, FARASSE Gérard (éd.), *Revue des sciences humaines*, n° 278, 2005, 2, p. 87-102.
- « Le tombeau de Duquesne : les restes du grand marin – Série de fêtes en perspective – Une décision du Conseil municipal de Dieppe », *Le Petit Parisien*, n° 10797, 21 mai 1906, p. 4.
- « Les restes de l'amiral Duquesne », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. 55, 1906, p. 283-284.
- L'intermédiaire des chercheurs et curieux*, vol. xxix, 1899, n° 832, col. 590 ; n° 836, col. 817-819 ; vol. lxxxvii, 1924, n° 1597, col. 185-186 ; n° 1599, col. 297-298 ; n° 1600, col. 344-345.

- LÜTHI Dave (dir.) et QUEIJO Karina (collab.), *Le marbre et la poussière. Le patrimoine funéraire de la Suisse romande (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) : Vaud – Neuchâtel – Fribourg – Valais – Jura*, Lausanne, « Cahiers d'archéologie romande », n° 143-144, 2013, 2 vol. [les contributions de LÜTHI Dave, et collab., ANDREANI Tiziana (I, p. 177-182), RUTZ Nicolas (I, p. 155-162), UTZ Sabine (I, p. 133-144), VERSELLE Vincent (I, p. 129-134) et CAPT, Laurent (II, p. 25-26)].
- MARTIN Louis, *Le tombeau de Sully au château de Sully-sur-Loire*, Sully-sur-Loire, Librairie G. BOUTROUX, 1935, 31 p.
- MAYEUR Jean-Marie et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine, 5. Les protestants*, ENCREVÉ André (dir.), Paris, Beauchesne, 1993, 534 p.
- MONGE Mathilde et MUCHNIK Natalia, *L'Europe des diasporas, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2019, 560 p.
- NASSIET Michel, « Nom et blason : un discours de la filiation et de l'alliance (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », *L'Homme*, xxxiv-1, n° 129, 1994, p. 5-30.
- OTTOMEYER Hans, « L'argent : vertus, mythes et symboles », *Quand Versailles était meublé d'argent* [ : catalogue d'exposition.] Château de Versailles, 19 novembre 2007-9 mars 2008, SAULE Béatrix (dir.), [Versailles :] Établissement public du musée et du domaine national de Versailles, [Paris :] RMN, 2007, p. 229-231.
- PASTOUREAU Michel, *Traité d'héraldique*, 5<sup>e</sup> éd., Paris, Grands manuels Picard, 2008, 407 p.-8 p. pl.
- POUMARÈDE Gérard, « La France et les Barbaresques : police des mers et relations internationales en Méditerranée (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles), *Revue d'histoire maritime*, n° 4, 2005, p. 117-146.
- PRÉNEUF Jean de, « Un vrai-faux déclin ? (1870-1914) », *Études Marines*, n° 4, 2013. *L'histoire d'une révolution : la Marine depuis 1870*, VIAL Philippe (dir.), p. 14-37.
- PRESSAC Laure (dir.), *Sur les murs. Histoire(s) de graffitis*, Paris, Éd. du Patrimoine, 2018, 192 p.
- RACAULT Jean-Michel et CARILE Paolo (éd.), *Les voyages et aventures de François Leguat et de ses compagnons en deux îles désertes des Indes orientales (1690-1698)*, Paris, Les Éditions de Paris, 1995, 269 p. (CARILE Paolo, « La Réunion, 'Refuge' protestant à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle dans un projet d'Henri Duquesne », p. 229-238).
- RAINER Émile, *L'utopie d'une république huguenote du marquis Henri Du Quesne et le voyage de François Leguat*, trad. du ms. allemand par GARNIER A., née Du Quesne, Paris, Les Écrivains associés, 1959, 191 p.
- REYMOND Maxime, « La vente de la baronnie d'Aubonne en 1701 », *Revue historique vaudoise*, vol. 17, 1909, p. 368-375.
- ROUSSEL Bernard, « «Ensevelir honnestement les corps» : funeral corteges and Huguenot culture », *Society and Culture in the Huguenot World, 1559-1685*, MENTZER Raymond A., et SPICER Andrew (éd.), Cambridge, New York..., Cambridge University Press, 2002, p. 193-208.
- SCHWEITZ Arlette, *Les parlementaires de la Seine sous la Troisième République*, II. *Dictionnaire biographique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 639 p.
- THIBAUT-PAYEN Jacqueline, *Les morts, l'Église et l'État dans le ressort du parlement de Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fernand Lanore, 1977, 456 p.
- TOUCHARD-LAFOSSE Georges, *La Révolution, l'Empire et la Restauration, ou 178 anecdotes historiques [...]*, Paris, L'Huillier, 1828, 254 p.
- TURGEON Laurier, « La mémoire de la culture matérielle et la culture matérielle de la mémoire », *Objets et mémoires*, DEBARY Octave et TURGEON Laurier (dir.), Paris, Éd. de la MSH, Québec, Presses de l'université Laval, 2007, p. 13-36.
- VERGÉ-FRANCESCHI Michel, *Abraham Duquesne, Huguenot et marin du Roi-Soleil*, Paris, France-Empire, 2014 [1<sup>re</sup> éd., 1992], 439 p.
- VOGLER Bernard, « Attitudes devant la mort et cérémonies funèbres dans les églises protestantes rhénanes en 1600 », *Archives de sciences sociales des religions*, 39, 1975, p. 139-146.
- YARDENI Myriam, « La France protestante et le refuge huguenot », *La Diaspora des Huguenots : les réfugiés protestants de France et leur dispersion dans le monde (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, BIRNSTIEL Eckart (éd.) et BERNAT Chrystel (collab.), Paris, Honoré Champion, 2001, p. 27-42.